



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simpleset Pre-Mixed Stone, Porcelain & Ceramic Tile Thin-Set Mortar

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom de le produit : Simpleset Pre-Mixed Stone, Porcelain & Ceramic Tile Thin-Set Mortar
Usage du produit : Mortier.
Fabricant/fournisseur : Custom Building Products
13001 Seal Beach Blvd
Seal Beach, CA
90740
Numéro de telephone : (562) 598-8808
Numéro de téléphone d'urgence : INFOTRAC 1-800-535-5053 (US and Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500
Date de la preparation : Mars 21, 2011 **Date de Révision :** Octobre 9, 2012

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRAL DES RISQUES

ATTENTION

PEUT IRRITER LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, l'absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Yeux : Peut irriter les yeux.

Peau : Peut irriter la peau.

Ingestion : Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausea ou des vomissements.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Effets chroniques : Le contact avec la peau répété ou prolongé pourrait assécher la peau et causer de l'irritation.

Signes et symptômes : Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuilement et gerçure de la peau.

Conditions médicales aggravées par exposure : Étant donné ses propriétés irritantes, ce produit peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau et du système respiratoire.

Organes cibles : Le peau, les yeux, appareil gastro-intestinal et les voies respiratoires.

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Effets potentiels sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simpleset Pre-Mixed Stone, Porcelain &
Ceramic Tile Thin-Set Mortar

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Carbonate de calcium	1317-65-3	15 - 40
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	10 - 30
Solvant de Stoddard	8052-41-3	1 - 5
Éthylène glycol	107-21-1	1 - 5
Dioxyde de titane	13463-67-7	0.1 - 1
Acrylate d'éthyle	140-88-5	< 0.1

Section 4 : PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux :** S'il y a contact avec les yeux, rincez les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières. Si vous pouvez le faire facilement, enlevez vos verres de contact, si vous les portez. Obtenez immédiatement l'avis d'un médecin.
- Contact avec la peau :** En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Retirez les vêtements/souliers contaminés. Lavez les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.
- Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter la personne exposée à l'air frais. Si elle ne respire plus, donnez la respiration artificielle. Si elle a de la difficulté à respirer, appliquez lui un masque à oxygène.
- Ingestion :** NE PAS induire le vomissement. Si la victime est consciente et alerte, donnez-lui 2 à 4 verres de lait ou d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poussière, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées : Pas disponible.

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : Les contenants pourraient exploser s'ils sont chauffés. Gardez le matériel en amont des flammes. Portez un habit pare feu complet incluant équipement de respiration (SCBA).



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simpleset Pre-Mixed Stone, Porcelain &
Ceramic Tile Thin-Set Mortar

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Isolez l'endroit affecté et n'y laissez pas pénétrer les personnes non protégées ou non requises.

Précautions environnementales : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, égouts, fossés et cours d'eau. Pour prévenir la contamination de l'environnement, n'utilisez qu'un minimum d'eau.

Méthodes de contention : Contenez et/ou absorbez le déversement avec un matériau inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage : Pelletez le matériau et placez le dans un contenant de disposition.

Autre information : Pas disponible.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lavez vous les mains avant de manger, boire ou de fumer.

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Empêcher de la congélation.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition

Ingrédient	Limites d'exposition	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Carbonate de calcium	15 mg/m ³ (total); 5 mg/m ³ (resp)	10 mg/m ³
Silice cristalline, quartz	((10 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) TWA (resp)); ((30 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) TWA (total)); ((250)/(%SiO ₂ +5) mppcf TWA (resp))	0.025 mg/m ³
Solvant de Stoddard	100 ppm	100 ppm
Éthylène glycol	Pas disponible.	50 ppm
Dioxyde de titane	10 mg/m ³	10 mg/m ³
Acrylate d'éthyle	5 ppm	5 ppm

Mesures d'ingénierie : Aérez/ventilez les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simpleset Pre-Mixed Stone, Porcelain &
Ceramic Tile Thin-Set Mortar

Considérations sur l'hygiène générale : Manipulez selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Composé pâteux.
Couleur :	Blanc ou Gris
Odeur :	Odeur acrylique légère.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Pâte.
pH:	8.5-9.5.
Viscosité :	450k-520k cps.
Point de congélation :	~ 0 °C (~ 32 °F).
Point d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	Pas disponible.
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Densité :	~ 1.9 g/mL.
Solubilité dans l'eau :	Partiellement miscible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	~ 15 %
COV:	41 g/L (Calculé).

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable sous des conditions d'entreposage normales.

Conditions de réactivité : Chaleur. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts.

Produits de decomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simpleset Pre-Mixed Stone, Porcelain &
Ceramic Tile Thin-Set Mortar

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Carbonate de calcium	6450 mg/kg, rat	Pas disponible.
Silice cristalline, quartz	500 mg/kg, rat	Pas disponible.
Solvant de Stoddard	> 5000 mg/kg, rat	> 5500 mg/m ³ 4hr, rat
Éthylène glycol	4000 mg/kg, rat	> 200 mg/m ³ 4hr, rat
Dioxyde de titane	> 10000 mg/kg, rat	Pas disponible.
Acrylate d'éthyle	800 mg/kg, rat	1414 ppm 4hr, rat

Yeux : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.

Ingestion : Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Cancérogénicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Ingrédient	Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *
Carbonate de calcium	Non listé.
Silice cristalline, quartz	G-A2, I-1, N-1, CP65
Solvant de Stoddard	Non listé.
Éthylène glycol	G-A4
Dioxyde de titane	G-A4, I-2B
Acrylate d'éthyle	G-A4, I-2B, CP65

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets développementaux :

Tératogénicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Embriotoxicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Sensibilisation de peau : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simpleset Pre-Mixed Stone, Porcelain &
Ceramic Tile Thin-Set Mortar

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les normes locales, régionales, provinciales et de la réglementation fédérale. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Appellation réglementaire en vertu du DOT

Non réglementé

Appellation réglementaire en vertu du TMD

Non réglementé

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fédéraux

Canadien : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

États-Unis : Fiche signalétique préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (Norme CFR29 1910.1200).

SARA Title III

Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	Section 313
Carbonate de calcium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Silice cristalline, quartz	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Solvant de Stoddard	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Éthylène glycol	Non listé.	Non listé.	5,000	Oui.
Dioxyde de titane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Acrylate d'éthyle	Non listé.	Non listé.	1,000	Oui.

Régulations des états

Proposition 65 de la Californie :

Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'état de la Californie de causer le cancer.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simpleset Pre-Mixed Stone, Porcelain & Ceramic Tile Thin-Set Mortar

Inventaires du monde

Ingrédient	Canada LIS/LES	USA TSCA
Carbonate de calcium	LES	Oui.
Silice cristalline, quartz	LIS	Oui.
Solvant de Stoddard	LIS	Oui.
Éthylène glycol	LIS	Oui.
Dioxyde de titane	LIS	Oui.
Acrylate d'éthyle	LIS	Oui.

Tous les ingrédients sont sur des inventaires de LIS/LES et de TSCA ou sont exempt de la liste.

HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 1* Inflammabilité - 0 Risque Physique - 0 PPE - B

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 1 Inflammabilité - 0 Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

Classification du SIMDUT :

- Catégorie D2A - Cancérogénicité
- Catégorie D2A - Tératogénicité et embryotoxicité
- Catégorie D2B - Toxicité chronique
- Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

Symboles de SIMDUT :



AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES:

OSHA (O) Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.

ACGIH (G) Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.

- A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.
- A2 - Présumé carcinogène à l'homme.
- A3 - Carcinogène animal.
- A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.
- A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.

IARC (I) Centre International de Recherche sur le Cancer.

- 1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.
- 2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.
- 2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.
- 3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.
- 4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.

NTP (N) Programme de toxicologie national.

- 1 - Connu être carcinogène.
- 2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Simpleset Pre-Mixed Stone, Porcelain &
Ceramic Tile Thin-Set Mortar

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il peut ne pas être valide pour ce matériel si il est employé en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Date d'échéance : Octobre 9, 2015

Numéro de version : 1.1

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Phone: (519) 488-5126
www.nexreg.com